

CAMPAGNE

du Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens

Boycott Désinvestissement Sanctions



Depuis bientôt dix ans, le Collectif national s'inscrit dans le combat pour l'application des résolutions des Nations Unies au Proche-Orient* et pour une paix négociée établissant un Etat palestinien aux côtés de l'Etat d'Israël, dans des frontières sûres et reconnues, celles de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Nous appelons sur cette base à la solidarité avec les forces progressistes palestiniennes et israéliennes engagées dans ce combat.

Or les gouvernements israéliens successifs bafouent le droit international sans être sanctionnés.

C'est pourquoi le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, comme de nombreuses organisations à travers le monde, soutient la demande de la société civile et politique palestinienne pour que des sanctions soient appliquées à Israël, dans le cadre de l'**initiative non-violente Boycott, Désinvestissement, Sanctions**, jusqu'à ce qu'il respecte le droit international et les principes universels des Droits de l'homme.

Cette campagne est avant tout ciblée contre la colonisation et pour la fin de l'occupation, obstacles essentiels à la paix.

** Notamment les résolutions 194 relative au droit au retour des réfugiés palestiniens et 242, retrait de l'armée israélienne des territoires de la Palestine qu'elle occupe depuis 1967.*

Ligne verte : ligne du cessez-le-feu conclu en 1949 à la suite de la première guerre israélo-arabe. Elle est appelée également «Frontières de 1967» parce que franchie par Israël en 1967 lors de la guerre des Six Jours.

Qu'est-ce que la campagne BDS ?

Devant l'échec actuel de la communauté internationale à faire appliquer par Israël le droit et la justice, la campagne BDS est pour nous un moyen efficace et non-violent de s'attaquer aux entreprises qui profitent de la colonisation de la Palestine ou qui la favorisent.

Boycott des produits israéliens :

Ils ne respectent pas les normes de traçabilité permettant de les distinguer des produits en provenance des colonies illégales d'Israël dans les Territoires Palestiniens occupés. En 2000 Israël a conclu un accord d'association avec l'Union Européenne l'autorisant notamment à exporter ses produits vers l'UE sans taxes douanières. Or des entreprises israéliennes sont installées dans les colonies pour profiter des avantages considérables offerts par les autorités. Ces colonies qui volent les terres et les ressources des Palestiniens, et dont l'existence viole le droit international, profitent en toute illégalité de cette dispense de taxes douanières, car le gouvernement israélien exporte les produits de ces entreprises sous l'appellation frauduleuse "Origine : Israël".

Désinvestissement du capital des entreprises israéliennes ou internationales,

- Qui participent directement à la colonisation des Territoires Palestiniens occupés (y compris Jérusalem-Est) et à la destruction du patrimoine ou des infrastructures palestiniens. Notamment par la construction de colonies, du Mur d'annexion ou d'infrastructures servant aux colonies, et par l'utilisation des avantages offerts par Israël aux sociétés s'installant dans les colonies.
- Qui participent à la colonisation par la fourniture de matériel ou de technologies servant dans l'industrie israélienne d'armement
- Qui participent indirectement à la colonisation, par exemple par le biais de financements.

Sanctions, dont en particulier :

- La suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël (*qui lui accorde des conditions préférentielles dans différents domaines, notamment les coopérations scientifiques, technologiques et militaires, et des conditions douanières privilégiées pour l'importation de ses produits dans l'UE*), en application de son article 2 qui énonce l'obligation pour les deux parties de "respecter les Droits de l'Homme et les principes démocratiques".
- Le jugement par des tribunaux internationaux appropriés des responsables de crimes de guerre et d'éventuels crimes contre l'humanité comme le propose le rapport Goldstone du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.
- Le jugement par des juridictions compétentes des entreprises qui, en participant à la colonisation, ne respectent pas la légalité.

Cette campagne est la vôtre : vous pouvez agir individuellement, collectivement, vous adresser à vos élus à tous les niveaux... C'est une campagne pour exiger un règlement politique du conflit et le respect du droit international et des droits nationaux des Palestiniens bafoués en toute impunité par le gouvernement d'Israël et non pour stigmatiser le peuple israélien.

Désinvestissements de la société Elbit Systems.

La Norvège est un important exportateur de pétrole et de gaz dont les revenus excédentaires sont placés sur un fond de pension gouvernemental. Depuis 2004, un conseil éthique en vérifie tous les investissements.

Sous la pression de groupes de citoyens appelant au désinvestissement des entreprises impliquées dans la colonisation et l'occupation de la Palestine, ce conseil d'éthique a présenté au ministère des Finances une recommandation considérant « l'investissement de fonds dans Elbit comme un risque inacceptable de complicité dans des violations graves des normes éthiques fondamentales ». Le conseil se réfère au fait que

la société Elbit Systems fournit le matériel utilisé pour surveiller le "Mur de séparation" construit en Cisjordanie, et à un jugement de 2004 de la Cour internationale de justice, selon lequel ce Mur constitue une violation du droit international.

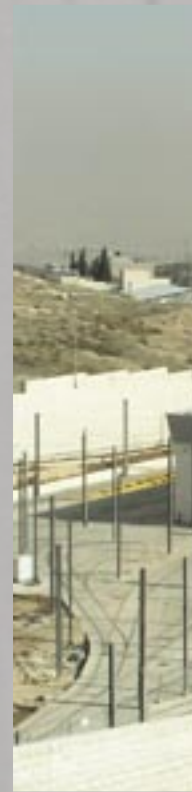
Le 3 septembre 2009, la ministre norvégienne des Finances, Kristin Halvorsen, a annoncé que la société israélienne Elbit ne serait plus soutenue par le fond de pension scandinave pour des « raisons morales ».

Au Danemark, le plus grand groupe financier, Danish Bank, et le principal fond de pension, PKA, viennent de suivre cet exemple, imités par le principal fond de pension suédois AP.

Boycott en Israël

Depuis plus de dix ans, des organisations anti-colonialistes israéliennes, telles Gush Shalom, Ta'ayoush, ou Coalition of Women for Peace, appellent au boycott des produits cultivés ou fabriqués dans des colonies de peuplements. Ces actions en Israël même ont été associées à la diffusion d'une liste de ces produits et d'un appel à leur boycott international. Ces deux dernières années, cette campagne a incité plusieurs de ces sociétés "coloniales" à quitter les Territoires palestiniens occupés et à se relocaliser en Israël (vignobles Barkan du Golan, boulangerie et serrurerie industrielles Beigel&Beigel et Mul-T-Lock du parc industriel de Barkan près d'Ariel ..).

La recherche et la publication par des Israéliens des entreprises qui participent à, ou qui bénéficient de la colonisation (www.whoprofits.org) s'articulent aussi efficacement aux actions internationales coordonnées contre les multinationales Veolia, Dexia, Agrexco, etc.



Le Tramway conçu

Mobilisation contre l'installation d'Agrexco

Il y a un an, le président de la région Languedoc-Roussillon annonçait l'arrivée de la société Agrexco dans le port de Sète, future porte d'entrée en Europe pour ses produits, dont ceux des marques Carmel et Jaffa. Agrexco, très liée à l'Etat israélien, est un rouage essentiel de la colonisation des Territoires palestiniens. Elle exporte, sous le label « produit d'Israël », 70% des productions agricoles des colonies (*dont celles de la vallée du Jourdain où 95% des terres et 98% de l'eau sont confisqués par les colons*). C'est une entorse au droit international et une « fraude à l'origine », puisqu'ils sont produits dans les Territoires occupés, et une entorse aux accords UE-Israël, car de ce fait, ils bénéficient illégalement d'une exemption de droits de douane.

Une large "coalition contre Agrexco" (www.coalitioncontreagrexco.com) regroupant syndicats, partis et associations locales, dont la Confédération paysanne qui articule cette lutte avec les droits des paysans de la région, s'est constituée. Cette coalition s'étend en Europe pour empêcher la pénétration d'Agrexco par tout autre port.

Un produit des colonies : SodaClub

L'Association France Palestine Solidarité apprend en 2009 la présence à la Fête des Vendanges de Montmartre à Paris, de la société Soda Club, qui fabrique des appareils à gazéifier l'eau, soi-disant « made in Israël ». Mais Soda-Club est installée dans la zone industrielle de Maale Adoumim, la plus grande colonie israélienne de Cisjordanie. D'ailleurs, les douanes allemandes ont bloqué tous ses produits, car l'Accord d'association UE-Israël ne reconnaît pas aux produits des colonies la dispense de taxes douanières accordées aux produits israéliens (article 83).

Après interventions auprès de la Mairie de Paris, puis de celle du 18^e arr., la société ACDP, organisatrice de la Fête, fait savoir que, «ne souhaitant aucunement que la Fête des vendanges soit perturbée par quelque trouble à l'ordre public et souhaitant avant tout préserver son caractère populaire, convivial et festif, Soda Club ne sera pas présente sur l'événement».

L'action citoyenne se poursuit auprès des magasins, des distributeurs, des importateurs et des douanes pour que les produits Soda Club ne puissent être vendus frauduleusement en France. Ils ont déjà été retirés de la vente dans plusieurs magasins.

Alstom-Veolia : le tramway colonial.

En juillet 2005 la chambre de commerce France-Israël annonçait la signature d'un contrat entre les sociétés françaises Alstom et Veolia Transport et la ville de Jérusalem pour la construction de la première ligne du tramway de Jérusalem. Ce tramway, reliant Jérusalem Ouest aux colonies construites en Cisjordanie occupée, est un instrument de la colonisation de la Palestine. Une campagne «DerailVeolia», est alors développée par la société civile dans toute l'Europe, avec l'aide des militants israéliens de «Who profits». Celle-ci a contribué à la perte par Veolia d'importants contrats publics de transports urbain et de traitement des déchets en Irlande, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, etc, pour plusieurs millions d'euros, et au désinvestissement de Veolia par une banque éthique néerlandaise.

Alertons nous aussi nos élus sur ces sociétés lors des passations de marchés de traitement d'ordures, de gestion de l'eau ou de bus/trams.



par la société française Alstom dans le dépôt de la Colline française à Jérusalem le 9 Novembre 2009

Suspension de la coopération militaire et des ventes d'armes à Israël

Malgré les violations des Conventions de Genève par l'état d'Israël (punition collective de populations civiles en temps de conflit), malgré le rapport Goldstone de l'ONU dénonçant des crimes de guerre, voire contre l'humanité à Gaza, malgré le mémoire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) Israël continue de défier la communauté internationale en refusant de devenir partie au Traité de non prolifération nucléaire ou de soumettre ses installations aux garanties généralisées de l'Agence, exposant ainsi la région à des risques nucléaires et menaçant la Paix, la coopération militaire entre la France et Israël se poursuit.

Ailleurs, on note les premières mesures :

- en Grande-Bretagne, le Congrès des syndicats (6,5 M de salariés) a appelé son gouvernement à suspendre les ventes d'armes à Israël (18,8 M£ en 2008)
- la Suède a décliné en 2009 une invitation à des manœuvres aériennes internationales à cause de la participation d'Israël
- la Turquie a refusé en octobre 2009 de participer aux manœuvres aériennes militaires conjointes de l'OTAN du fait de la présence de l'armée israélienne.

Faisons pression sur nos élus pour qu'eux aussi demandent la suspension de la coopération militaire et policière de la France avec Israël, et plus généralement celle des accords d'association UE-Israël tant que cet état ne respecte pas le droit international et les droits humains, condition suspensive de ces accords (Article 2).

APPEL

Le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens soutient l'appel à des sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique le droit international et les principes universels des droits de l'Homme

Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens s'est attaché depuis sa fondation à organiser les mobilisations unitaires pour le respect du droit international et en solidarité avec le peuple palestinien, relayant en France les voix des acteurs engagés pour la paix et la justice.

Notre collectif s'est ainsi engagé dans la campagne palestinienne contre le Mur d'annexion israélien et pour la suspension des accords d'association Union Européenne / Israël.

Quatre ans après l'avis de la Cour Internationale de Justice qui proclame l'illégalité du Mur et de la colonisation, force est de constater que nos gouvernements n'ont pas pris les mesures nécessaires pour contraindre l'Etat d'Israël à se plier au droit international. En refusant de reconnaître le droit à un Etat pour le peuple palestinien et en accentuant la colonisation de territoires illégalement occupés, en construisant un mur au delà de la ligne verte reconnue internationalement, avec pour effet d'annexer de nouveaux territoires appartenant à la Palestine, en maintenant les entraves qui limitent gravement le droit de circulation des Palestiniens, en refusant de reconnaître le droit au retour des réfugiés palestiniens, en discriminant gravement les droits démocratiques des citoyens palestiniens d'Israël, en interdisant tout développement économique, en se rendant coupable à Gaza de crimes de guerre contre toute une population civile, déjà assiégée, appauvrie, et affamée depuis des mois par un blocus illégal, Israël s'enfoncé toujours plus avant dans le déni de tous droits au peuple palestinien, en toute impunité.

C'est pourquoi le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, comme de nombreuses organisations à travers le monde, soutient la demande de la société civile et politique palestinienne pour que des sanctions soient appliquées à Israël, dans le cadre de l'initiative non-violente Boycott, Désinvestissement, Sanctions, jusqu'à ce qu'il respecte le droit international et les principes universels des droits de l'Homme.

Le Collectif National pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens s'engage à intensifier ses efforts pour relayer l'initiative prise par la société civile palestinienne et lui donner une traduction concrète dans ses actions. Le Collectif National appelle toutes les organisations engagées pour le respect du Droit international et la paix à rejoindre et à relayer ses revendications, tant que le droit international est bafoué :

- **Boycott des produits israéliens** car ils ne respectent pas les normes de traçabilité permettant de distinguer les produits en provenance des colonies illégales d'Israël dans les territoires palestiniens occupés
- **Désinvestissements des entreprises** étrangères tirant profit de l'occupation et de la colonisation
- **Sanctions contre Israël**, et en particulier suspension des accords d'association UE / Israël tant que les droits de l'Homme sont bafoués, arrêt de la coopération militaire France / Israël, embargo sur les ventes d'armes à Israël

Le Collectif National appelle toutes les organisations à mener des campagnes de mobilisation pédagogiques conservant un caractère citoyen et non violent.

Informations et contact : bds@collectif-paix-juste-palestine.org

CHARTRE

Collectif national pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens

Six mots d'ordre, approuvés à l'unanimité du collectif en 2002, constituent la référence de chacune de ses interventions publiques :

- Pour le retrait immédiat des troupes israéliennes des Territoires occupés
- Pour l'envoi immédiat d'une force internationale de protection du peuple palestinien
- Pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël
- Pour les droits nationaux du peuple palestinien et l'application des résolutions des Nations Unies
- Pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens, dans des États aux frontières sûres et reconnues
- Contre toutes les violences racistes en France, notamment celles qui visent des Juifs et des Arabes.

Signataires de l'appel :

Agir Contre le Colonialisme Aujourd'hui (ACCA) - Alliance for Freedom and Dignity (AFD) - Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) - Association des Tunisiens en France (ATF) - Association France Palestine Solidarité (AFPS) - Association Nationale des Elus Communistes et Républicains (ANECR) - Association pour la Taxation des Transactions et pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) - Association pour les Jumelages entre les camps de réfugiés Palestiniens et les villes Françaises (AJPF) - Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) - Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP) - Cedetim - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Faty Koumba : association des libertés, droits de l'Homme et non-violence - Collectif Inter-Universitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP) - Collectif Judéo-Arabe et Citoyen pour la Paix (CJACP) - Collectif des Musulmans de France (CMF) - Collectif Paix Palestine Israël (CPPI Saint-Denis) - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) - Comité Justice et Paix en Palestine et au Proche-Orient du 5e arrt (CJPP5) - Droit-Solidarité - Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives (FTCR) - Fédération pour une Alternative Sociale et Ecologique (FASE) - Fédération Syndicale Unitaire (FSU) - Gauche Unitaire (GU) - Génération Palestine - La Courneuve-Palestine - Le Mouvement de la Paix - Les Alternatifs - Les Femmes en noir - Les Verts - Ligue des Femmes pour la Paix (WILPF), section française - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP) - Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) - Organisation de Femmes Egalité - Parti Communiste Français (PCF) - Parti Communiste des Ouvriers de France (PCOF) - Parti de Gauche (PG) - Participation et Spiritualité Musulmanes (PSM) - Solidarité Palestine 18° - Une Autre Voix Juive (UAVJ) - Union des Travailleurs Immigrés Tunisiens (UTIT) - Union Générale des Etudiants de Palestine (GUPS-France) - Union Juive Française pour la Paix (UJFP) - Union syndicale Solidaires.